

Intervention de la République française

75^e AGNU – 6^e Commission

Point 178 - Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale des Nations unies à la Confédération syndicale internationale

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Allemagne, de la Turquie et de la France, pour vous présenter notre demande de report à la 76^e session du projet de résolution relative à l'octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Confédération syndicale internationale. Cette demande est tout-à-fait complémentaire de la demande similaire concernant l'Organisation internationale des employeurs, présentée par la délégation allemande.

Comme nos trois délégations ont déjà eu l'occasion de le souligner lors des sessions précédentes, l'expertise de la Confédération syndicale internationale sur le monde du travail, reconnue par tous, apporterait une plus-value significative aux travaux de l'Assemblée générale. Comme observateur, la Confédération syndicale internationale aiderait à intégrer les objectifs de croissance économique soutenue, de plein emploi productif et de travail décent à l'ensemble des travaux de l'Assemblée. Elle garantirait une meilleure prise en compte de la voix des travailleurs sur de nombreux sujets d'importance.

La Confédération syndicale internationale, à son niveau et en sa capacité, est pleinement engagée en faveur de l'atteinte des buts des Nations Unies. En particulier, elle est activement impliquée dans la mise en œuvre, la promotion et le suivi du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable, à l'élaboration desquels elle a contribué.

En outre, à l'heure où l'ONU cherche à élargir ses partenariats, la Confédération syndicale internationale, qui comprend cinq organisations régionales en Afrique, en Asie, en Amérique latine, en Europe et dans le monde arabe, est en mesure de faciliter le dialogue avec les syndicats aux niveaux national, régional et international.

Monsieur le Président,

Comme vous le savez, nous traversons actuellement une crise sanitaire d'une ampleur sans précédent dans l'histoire de cette Organisation. Les conditions très particulières de cette session ne permettraient malheureusement pas de poursuivre les discussions engagées lors des années précédentes afin de trouver un consensus au sein de cette Commission concernant la décision d'octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Confédération syndicale internationale.

Nos trois délégations tiennent à vous faire part de leur détermination à reprendre les discussions relatives la présence des organisations de représentants des travailleurs et des employeurs comme observateurs au sein de cette instance dès la 76^e session.

Je vous remercie.